

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune **LONGCHAUMOIS**

Séance du 24 juillet 2026

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	13
• votants	15
• absents	2
• exclus	0

Date de convocation :

17 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juillet à 19 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, dument convoqué par le Maire sortant, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Vincent BRIQUEZ.

Etaient présents : V. BRIQUEZ Maire, J.-G. ROBEZ-MASSON, B. BOURGEOIS, R. PERRIER Adjoints, C. ARBEZ, N. BUFFET, C. COLIN, J-P. DUMONT-GIRARD, A. GUYON, S. MARTIN, A-C. NAST LEDEUIL, B. NOUGIER, S. RUFFEZ.

Excusés : A. BONIN BOYET procuration à R. PERRIER, J. LALOË procuration à V. BRIQUEZ

Mme A-C. NAST LEDEUIL a été nommée secrétaire de séance.

OBJET

**Accueil de Loisirs
Sans Hébergement :
Tarifs Repas
facturés aux familles**

Vu la réactualisation par notre fournisseur « Mille et un repas », du prix des repas intervenue au 1^{er} juillet 2026,

Considérant qu'il convient d'appliquer aux familles une facturation des repas au prix coûtant,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

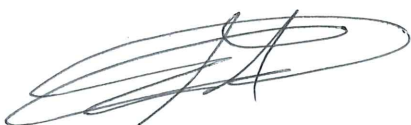
Fixe à 4.91 € TTC le prix du repas enfant pour les résidents et les non-résidents,

Fixe à 6.57 € TTC le prix du repas adulte,

Fixe à 4.07 € TTC le prix des pique-niques,

Tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2026.

La Secrétaire de séance,
Anne-Cécile NAST LEDEUIL



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 27 juillet 2026

Le Maire,
Vincent BRIQUEZ

